8560-2001

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

26/2001

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la Commune de Vandoeuvres

du 2 7 juin 2001

2876

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Vandoeuvres du 9 mars 1999

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 29 mai 2001

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

Chemin du Pré-de-la-Blonde

code voie 62049

à l'artère sans issue partant du chemin de la Blonde et desservant le lotissement construit sur la parcelle n° 2383.

Du nom du lieu-dit "La Blonde", qui a servi à dénommer le chemin lui-même, déjà appelé au 18^{ème} siècle la "voye blonde", signifiant la vigne et plus précisément des cépages blancs. Il est l'un des plus anciens chemins de la Commune.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er octobre 2001.

Communiqué à:

DIAE: 3 ex.
DF: 1 ex.
DJPT: 2 ex.
DAEL: 3 ex.
CHA: 1 ex.
OCP: 1 ex.



Certifié conforme, Le chancelier d'Etat:

Mul